

LES PARENTS DANS LA COMMUNAUTÉ EDUCATIVE

ROLE DE LA TUTELLE

Quelques réflexions

« La tutelle contribue à entretenir le dynamisme de la communauté éducative des établissements, selon son inspiration particulière »

Statut E.C. art. 17

1- Les parents, membres de la communauté éducative.

a / Ils y occupent une place tout à fait singulière

- Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, c'est en fonction de cette responsabilité qu'ils font choix d'un établissement scolaire. Ce choix peut être motivé par des raisons multiples ; la proximité, la réputation au niveau des résultats scolaires... peuvent jouer tout autant que l'esprit de l'établissement. Ces motivations sont parfaitement légitimes.

- Leur participation à la communauté-scolaire résulte de ce choix, et non d'un rôle précis à jouer dans l'établissement, comme c'est le cas pour les autres membres: enseignants, éducateurs, personnel, OGEC... C'est pourquoi la nécessaire collaboration entre les éducateurs et les parents est à définir et à mettre en œuvre par les responsables, chef d'établissement, bureau de l'APEL, dans chaque établissement.

- Cette collaboration repose sur une conviction, partagée par les uns et les autres :

il est indispensable, pour l'enfant et le jeune, qu'il y ait cohérence entre les visées éducatives de ses parents et celle de l'école. Cette cohérence demande le respect mutuel des responsabilités de chacun, et la confiance réciproque.

Respect et confiance s'enracinent , pour les parents, dans la connaissance de l'esprit de l'établissement, traduit dans le projet éducatif, qui leur a été présenté au moment de l'inscription, qu'ils ont accepté pour leurs enfants, qu'ils s'engagent à respecter et si possible à promouvoir.

b/ De nombreux parents ont à découvrir cette collaboration avec l'école, en évitant deux dérives possibles :

- l'indifférence vis à vis de l'établissement, leur seule préoccupation étant les résultats scolaires de leurs enfants,

- l'ingérence dans l'établissement, qui substitue à la confiance et à la collaboration une attitude de contrôle, et, à la limite une volonté de pouvoir.

c/ Les atouts pour construire une véritable communauté éducative avec les parents.

- La volonté active de la communauté éducative interne à l'établissement.

Les relations entre parents, chef d'établissement, enseignants et éducateurs sont fondamentales pour créer le climat de confiance qui permet la collaboration.

- Une APEL vivante, et se situant bien par rapport à l'établissement.

L'APEL est la seule association de parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique, en raison de sa finalité.

Une franche collaboration entre les responsables de l'APEL et les responsables de l'établissement est donc nécessaire, sinon , au niveau de l'association, les deux dérives

citées plus haut peuvent se produire : APEL de fait inexistante, ou APEL voulant jouer un rôle de pouvoir dans l'établissement.

- *Lu mise en place de structures de dialogue*, dont la principale, demandée par le statut de l'Enseignement Catholique, est le conseil d'établissement.

2- Le rôle de la tutelle

Au niveau des principes, il est simple à définir : la tutelle, garante de l'esprit de l'établissement, et devant contribuer à promouvoir le dynamisme de la communauté éducative, doit, dans le domaine de la relation parents - établissement, comme dans les autres, jouer son rôle d'accompagnatrice.

En fait, elle a sans doute à réfléchir, avec les responsables concernés, la mise en œuvre de cette responsabilité :

- Quels moyens se donne la tutelle pour informer les parents de son rôle, et pour leur faire connaître le charisme dans lequel s'enracine le projet éducatif ?
- Les responsables de l'APEL sont-ils invités à des formations sur ce sujet, comme les autres membres de la communauté éducative ?
- En cas de difficultés, dues à des incompréhensions ou à tout autre cause, la tutelle peut-elle jouer son rôle d'arbitre et de conseiller ?

Nous pourrions poursuivre le questionnement. **Il y a là un chantier où nous avons à avancer ensemble, pour le bien des jeunes.**

Juillet 2010